



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

formation

Question écrite n° 78475

## Texte de la question

M. Daniel Boisserie attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, sur la formation des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des professionnels du secteur social et médico-social concernant le syndrome d'Asperger. En effet, le 3ème plan autisme prévoyait la mise en place de programmes consacrés à ce sujet dans les cursus de formation initiale et dans les orientations nationales du développement professionnel continu (DPC) en prenant appui sur les méthodes et les modalités validées par la HAS et l'ANESM. Or ces cursus de formation peinent à être mis en œuvre. Le syndrome d'Asperger se révèle pourtant être un handicap très invalidant parmi les troubles du spectre autistique atteignant entre 10 % et 50 % des personnes souffrant d'autisme. Ce syndrome, par ailleurs très mal diagnostiqué, retarde les prises en charge adaptées pour ces personnes. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement pourrait envisager dans le cadre de la formation des professionnels de santé, des travailleurs sociaux et des professionnels du secteur social et médico-social pour améliorer le diagnostic et la prise en charge des personnes présentant un syndrome d'Asperger.

## Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Boisserie](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 78475

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Affaires sociales, santé et droits des femmes

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 avril 2015](#), page 2927

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)